

1 Général

Plus de **3 millions de français dans la pauvreté et l'exclusion** (N. Sarkozy 28/08)

Selon la CNAF, 3,4 millions de foyers allocataires représentant **7,8 millions de personnes** ou 15,2% des français de moins de 65 ans vivent **en dessous du seuil de pauvreté relative**¹. Ce seuil est aujourd'hui de 817 € pour une personne seule).

Selon Emmaüs, il y a en France plus de **1 million d'enfants vivant sous le seuil de la pauvreté**

Selon l'INSEE, 2,9 millions de personnes sont sans emploi et demandeurs d'un emploi dont **2,2 millions de chômeurs au sens du BIT**.

Cette statistique ne prend en compte **ni le travail à temps partiel, ni les salariés radiés de l'ANPE mais toujours sans emploi (300 à 500 000 selon les sources)**, ni les personnes classées comme « **adultes handicapés** » évaluées par certaines sources **entre 700 000 et un million**.

1,4 millions de personnes sont dans une situation de sous-emploi (temps partiel ou irrégulier) selon l'enquête INSEE 2007.

2 Les palliatifs actuels

2.1 Le RMI

500 000 allocataires en 1990. environ **1 million 250 mille familles en 2007, dernier chiffre connu**, ce qui représente entre **2 et 3 millions de personnes**.

C'est une allocation différentielle : On touche la différence entre le revenu réel (si on en a un peu) et un plafond défini par la situation de famille (actuellement **671 € pour une personne seule avec 1 enfant**)².

Le RMI donne droit à certains autres prestations : CMU, dégrèvements divers (taxe habitation, télé, tarifs téléphone, tarifs énergie)

La plupart des bénéficiaires sont des familles monoparentales et par ailleurs les jeunes de moins de 25 ans sont en dehors de ce dispositif.

Le RMI est devenu un piège à l'emploi :

- 1) Peu d'exemples de réinsertion d'ou consolidation de l'assistantat pour beaucoup de RMistes.
- 2) Le retour à l'emploi, accompagné de la suppression de toutes les aides peut être une catastrophe financière.

2.2 La prime pour l'emploi

C'est un crédit d'impôt reversé aux foyers fiscaux dont l'un des membres au moins est actif.. Le **plafond de ressources était autour de 16200 €** en 2006 pour un célibataire autrement dit au niveau du SMIC. Suivant la situation de famille et le revenu fiscal déclaré, la PPE peut varier d'environ 1300 € à ... 0 € par an. Il y a aussi un plancher : 3743€ mensuels justifiant d'un niveau de travail minimum. La PPE représente 7.7% du revenu salarial pour un célibataire.

¹ L'administration utilise désormais la définition adoptée partout en Europe soit un seuil à 60% du salaire médian Longtemps, et notamment depuis l'instauration du RMI, la France considérait ce seuil à 50% du salaire médian.

² Pour une personne seule, ce serait 448€ soit environ la moitié du seuil de pauvreté actuel. C'est le minimum pour une personne seule. Ce minimum est majoré pour un couple et pour chaque enfant.

En 2005, la PPE a bénéficiée à **9,1 millions de personnes pour un montant de 2,7 milliards d'Euros**³.

Réreluctants sur le principe car ils auraient préféré des augmentations de salaires, les syndicats reconnaissent cependant que, ne coûtant rien aux patrons par tête de salarié, cette prime pour l'emploi ne pèse pas sur la situation de l'emploi et des effectifs.

2.3 L'allocation aux parents isolés (API)

Pas loin de 200 000 familles monoparentales bénéficient de l'API créée en 1976 pour garantir un revenu minimum aux parents qui assument seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître suite à une séparation, un abandon, un divorce ou un veuvage. La durée de perception de cette allocation est variable selon l'âge du dernier enfant.

L'API, comme le RMI est une allocation différentielle qui diminue puis disparaît si par ailleurs les revenus viennent à augmenter.

2.4 La prime de retour à l'emploi

Instituée par le gouvernement de Villepin, cette prime est servie aux bénéficiaires du RMI retrouvant un emploi en compensation de la perte du RMI

3 Le RSA

Le gouvernement a décidé de généraliser le RSA, revenu de solidarité active, pour le substituer au RMI, à l'API, à la PRE et à terme à la PPE tout le laissant servi un certain temps aux bénéficiaires d'un nouvel emploi pour qu'ils bénéficient réellement d'une amélioration de leur situation avec la reprise du travail.

Le RSA aurait pour but d'assurer un niveau moyen de ressources supérieur au seuil de bas revenus de la CNAF, moitié du revenu médian soit 817 € mensuels pour une personne seule qu'elle travaille ou pas tout en simplifiant le système d'aides sociales et en facilitant la réinsertion.

3.1 Les expérimentations

Le RSA a été expérimenté dans 34 départements.

On s'intéressera seulement aux résultats donnés sur l'emploi.

Sur les 1000 premiers contrats signés :

- 18% sont en contrats à durée indéterminé
- 10% sont en contrat à durée déterminée de plus de 6 mois
- 30% sont en contrats aidés :

Les contrats aidés

le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

le contrat initiative-emploi (CIE)

le contrat insertion - revenu minimal d'activité (CI-RMA)

le contrat jeunes en entreprise (SEJE)

le contrat d'avenir

le contrat d'accès à l'emploi (CAE).

- 26% sont en CDD de moins de 6 mois ou en intérim
- 8% sont à leur compte
- 6% sont en formation

Ces chiffres viennent d'un dossier de presse délivré en juillet par Martin Hirsch.

Sur 4 mois d'expérimentation, le taux moyen de retour à l'emploi serait régulièrement supérieur, dans les zones expérimentales, à celui constaté dans des zones témoin comparables.

Pas d'infos statistiques sur le nombre des échecs⁴ (qui restent donc au RMI ou à l'API) **ni sur la caractéristique principale des emplois trouvés** (temps plein ou temps partiel).

³ Soit en moyenne autour de 300 € par personne en 2005. En 2007 cette moyenne serait passée à 460 € par personne ce qui dénote un certain tassement des salaires vers le bas et une augmentation du nombre de bénéficiaires.

⁴ D'une autre source, on apprend que 17 000 familles sous régime RMI ou API auraient été incluses dans l'expérience

La mobilisation des conseils généraux et un lien renforcé avec les entreprises seraient un acquis de l'expérience ainsi que le renforcement des compétences des CAF qui gèrent l'API dans le domaine de l'insertion.

3.2 Aspects positifs et négatifs du RSA

3.2.1 Du pour et du contre

- **L'incitation au retour à l'emploi** : Elle est évidente dans la mesure où une aide publique reste disponible à son bénéficiaire pendant la durée de sa réinsertion : Il y gagnera à retravailler... à condition d'abord qu'on lui trouve du travail et ensuite qu'à la fin de son parcours de réinsertion son revenu de salarié lui permette de vivre, lui ou elle et sa famille, en autonomie et en l'absence des avantages qui se rattachent au RMI ou au RSA. On pourrait bien s'apercevoir que, dans la réinsertion, le désir et la volonté de l'assisté ne sont pas seuls en cause.
- Dans quelle mesure le dispositif modifiera-t-il les postes de travail et contrats proposés ? Avec les contrats aidés ... et précaires pour le salarié réinséré, l'employeur gagne 2 fois : L'emploi est subventionné et une partie du revenu du salarié (le RSA) est payé par la collectivité. Le niveau de revenu visé (817€) inférieur au SMIC mensuel n'implique pas un travail à temps plein.

3.2.2 Une grande ambiguïté

- **Les premiers résultats de l'expérimentation donnent à réfléchir** : 56% des emplois offerts dans le cadre du RSA l'ont été en contrats aidés ou en intérim ou CDD courts ... mauvaise augure mais un résultat logique.
- **L'expérimentation portait sur l'aspect réinsertion des titulaires du RMI et de l'API**: Le RSA généralisé englobe les travailleurs pauvres et va se substituer à la PPE. Cette substitution s'accompagnera d'une renégociation complète des conditions d'attribution avec les députés et les partenaires sociaux a dit le 1^{er} ministre ... que peut-il se passer ?
Martin Hirsch voulait près de 15 milliards et il en a obtenu 13,5 jugés suffisants. La progression constante des allocataires de ces dernières années fait prévoir un dépassement de budget, sinon la première année qui ne sera pas de pleine application mais les suivantes. Sur quoi fera-t-on des économies ? Martin Hirsch a été clair : Si nécessaire, on abaissera le plafond de ressources, on réduira le nombre de travailleurs pauvres secourus en donnant priorité à la réinsertion.
- D'après les déclarations de Sarkozy, les avantages liés au RMI seraient maintenus dans le nouveau système mais ce n'est pas précisé dans le texte.
- Inquiétant : Sur le site du 1^{er} ministre, au chapitre « questions-réponses » on trouve dans un exemple la mention que les allocations familiales viendraient en déduction du RSA touché par un travailleur pauvre. Coquille ou provocation ?

3.2.3 Combien ça coûte et qui paie ?

Le RSA sera financé principalement par les mêmes fonds budgétaires consacrés auparavant au RMI, à la PPE, à l'API et à la PRE, soit (chiffres premier ministre) :

- RMI 5,5 milliards d'euros
- API 1 milliard d'euros
- PPE 4,5 milliards d'euros
- Primes de retour à l'emploi 0,5 milliards d'euros

Soit au total 11,5 milliards d'euros et d'après Martin Hirsch il manquait 3 milliard d'euros pour une application complète du dispositif : on lui en a accordé 1,5 d'où la décision de Nicolas Sarkozy pour les financer de créer une taxe exceptionnelle sur les revenus du capital.

En cas de dépassement, nous l'avons dit, il est envisagé de baisser les plafonds pour réduire le nombre de bénéficiaires.

3.2.4 Bouclier fiscal contre bouclier social

Depuis janvier 2008, en application de la loi TEPA⁵, le code général des impôts stipule : « *Les impôts directs payés par un contribuable ne peuvent être supérieurs à 50 % de ses revenus* ».

Un peu plus de 300 000 familles sous bouclier fiscal laisseront le soin aux détenteurs de revenus financiers moins fortunés de financer le surcoût de l'opération. Qui exactement ?

Nicolas Sarkozy a déclaré le 28 Août dernier : « *je financerai ce nouveau RSA en créant une surtaxe d'1,1 point à la contribution sociale de 2% sur les revenus du patrimoine et de placements* »

Seront taxés en bout de chaîne les locataires et tous ceux qui, auront placé leurs économies ailleurs que sur un livret A dans une assurance vie, un fond commun de placement, des actions ou des obligations, voire un complément de retraite par capitalisation: En fait tous ceux qui actuellement supportent la CSG à 2% sur des revenus non salariaux, **sauf si le bouclier fiscal leur est applicable** :

- **revenus fonciers** et revenus de locations meublées non professionnelles,
- **plus-values sur biens meubles et immeubles**,
- **rentes viagères constituées à titre onéreux**,
- **revenus des capitaux mobiliers, option de souscription ou d'achat d'action**, bons de souscription de part de créateur d'entreprise,
- **plus-values, gains en capital et profits réalisés sur les marchés à terme d'instruments financiers et de marchandises**, sur les marchés d'options négociables ainsi que sur les opérations de bons d'options,
- **revenus de l'épargne salariale, et actionnariat des salariés..**

4 Conclusion

La solidarité nationale a, grosso modo (et plus ou moins bien) jusqu'à aujourd'hui, secouru 4 millions de français sans travail vivant en dessous du seuil de pauvreté et 9 millions qui travaillent souvent par force à temps partiel et gagnent au mieux le SMIC mensuel, parfois moins qu'un RMiste.

Le RSA ne va pas modifier cette situation : Il devrait aider à la réinsertion, moins par l'incitation financière qu'en proportion de l'effort de réinsertion qui sera développé par les Conseils Généraux et par les emplois offerts par les employeurs, un effort qui reste à démontrer.

Le résultat attendu est modeste : L'objectif de base annuel de martin Hirsch est de **100 000 familles** réinsérées dans l'emploi **parmi 1 450 000 familles** actuellement au RMI ou bénéficiaires de l'APL.

Cela risque de se faire au détriment du nombre de travailleurs pauvres bénéficiant actuellement de la PPE.

L'investissement supplémentaire prévu dans ce dispositif est également modeste : 10% du coût total, soit 1,5 milliard d'euros ou encore **1 pour mille du PIB** à comparer avec les aides aux entreprises évaluées entre 1.8 et 4% du PIB soit d'un niveau comparable au budget de l'éducation nationale.:

Pas besoin d'en faire un fromage, mais les modalités de la taxe qui financera cette « réforme sociale considérable » (dixit les média) sont symboliques : Au delà d'une campagne de com bien orchestrée, et des manifestations vertueuses faussement indignés et de la droite politique, les plus hauts contribuables ont bien reçu le message : « N'ayez pas peur, la révolution sociale n'est pas pour demain ».

Tandis que la sphère financière dévore l'économie, l'état réorganise la solidarité mais exclusivement entre les citoyens qui en sont les victimes.

⁵ TEPA = Travail, Emploi, Pouvoir d'Achat